

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL*Commune de TOURBES**Séance du 16 février 2023*

L'an deux mille vingt trois et le seize février, à 19 heures

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. PUCHE Lionel, Maire

Présents : M. CHEVILLET Thierry-M. GRIMA Michel-Mme COSENTINO Jennifer-M. BOUDET Christophe-M L'EPINE Laurent – M. VIDAL Jean-Claude-M. CAUBY Didier-Mme BASSAN Jennifer – Mme ROLLAND Alix**Absents avec procuration** : Mme CORBIERE Véronique (procuration à Laurent L'EPINE)-M. SOTO Jean-Marc (procuration à Christophe BOUDET)-Mme TORTOSA Sophie (procuration à Lionel PUCHE)-M. BOUISSEREN Pascal (procuration à Didier CAUBY)-Mme KACHAOU Anissia (procuration à Thierry CHEVILLET)-Mme GONZALEZ Maeva (procuration à Jennifer COSENTINO)**Absents excusés** : Mme ALLIE Caroline**Secrétaire de séance** : M. Thierry CHEVILLET**Objet : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-1, CONSIDERANT la nécessité d'avoir l'autorisation de l'organe délibérant pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP de l'année précédente,

LE CONSEIL MUNICIPAL à la MAJORITE avec 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget comme suite :

Chapitres	Montants inscrits au BP 2022	Montants autorisés représentants (1/4 des crédits)	Montants correspondants au besoins avant le vote du BP	Libellé des dépenses
23	318 261	79 565	60 000	2313 – réhabilitation de l'ancienne école pour aménagement de la Mairie

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Lionel PUCHE

Accusé de réception en préfecture de séance,
034-213403116-20230216-2023-013-05E
Date de réception en préfecture 2023-02-16

Thierry CHEVILLET